



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION**

**SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE**

Affaire suivie par : Valérie SAMONDES

**N°D2023-07-AGJ**

**OBJET : PÔLE DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE TOURNON D'AGENAI - RETRAIT DÉCISION N°D2022-226-AGJ - AVENANT BAIL PROFESSIONNEL – MADAME BRAVO ORTHOPHONISTE – SARL SPES DUNAMIS MONSIEUR DUCLOT PSYCHOLOGUE**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°D2022-180-AGJ en date du 10 octobre 2022 relative au bail professionnel du cabinet médical n°3 du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais d'une superficie de 26,55 m<sup>2</sup>, avec Madame BRAVO Lucie, orthophoniste, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;

Vu le bail professionnel signé en date du 24 octobre 2022, relatifs à la location du local professionnel n°3 du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais, à Madame BRAVO Lucie, orthophoniste ;

Vu la demande de la SARL SPES DUNAMIS, représentée par Monsieur DUCLOT Frédéric, psychologue, en date du 26 octobre 2022 et de Madame BRAVO Lucie, orthophoniste, en date du 15 novembre 2022, souhaitant partager le cabinet médical n°3, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la décision n°D2022-226-AGJ, en date du 26 décembre 2022, relative à l'avenant au bail professionnel du cabinet médical n°3 du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais d'une superficie de 26,55 m<sup>2</sup>, avec Madame BRAVO Lucie, orthophoniste et la SARL SPES DUNAMIS, représentée par Monsieur DUCLOT Frédéric, psychologue, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la demande de la SARL SPES DUNAMIS, représentée par Monsieur DUCLOT Frédéric, psychologue, en date du 14 janvier 2023, souhaitant annuler sa demande de partager du cabinet médical n°3 du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec Madame BRAVO Lucie, orthophoniste ;

Considérant que Monsieur DUCLOT Frédéric, SARL SPES DUNAMIS, n'ayant jamais occupé le cabinet médical n°3 du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais, il y a lieu de retirer la n°D2022-226-AGJ pour redonner les droits d'occupation à Madame BRAVO ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.cc-dufumelois.com](http://www.cc-dufumelois.com)

## AR Prefecture

047-200068930-20230117-D2023\_07\_AGJ-AR  
Reçu le 17/01/2023

1°) – De retirer la décision n°D2022-226-AGJ relative à l'avenant au bail professionnel avec Madame BRAVO Lucie et la SARL SPES DUNAMIS, représentée par Monsieur DUCLOT Frédéric, pour la location du cabinet médical n°3 (26,55 m<sup>2</sup>) du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais sis route de Libos 47 370 Tournon d'Agenais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

2°) – De préciser que les modalités du bail professionnel initial du cabinet médical n°3 du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais avec Madame BRAVO Lucie, orthophoniste, validé par la décision n°D2022-180-AGJ reste inchangés.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 17 janvier 2023



Le Président,  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 17 janvier 2023

Reçu en Sous-préfecture le :

Publié ou Notifié le : 17 janvier 2023

-----

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.cc-dufumelois.com](http://www.cc-dufumelois.com)